

Délibération n° 2018-01-27

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire du 01 mars 2018

Objet

Zone d'activités des
Rivalets : Installation
de l'entreprise
SIBAUD

Rapporteur

BARRAUD Bertrand

Date de convocation

22 février 2018

Date d'affichage du compte-rendu

8 mars 2018

Nombre de conseillers

En exercice : 126
Présents : 97
Votants : 104
Pour : 104
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le 1^{er} mars à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

ALETON Danielle	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
	BACQUET Jean-Paul	
	BARRAUD Bertrand	
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
BERTHELOT Pascal	BESSEYRE Fabien	BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel	BONNAFOUX Daniel	BOURG François
BOURGNE Françoise	BOYER Elie	
BRUN Pascale	BRUNETTI Graziella	CHABAUD Christian
CHALLET Vincent	CHANAL Jean-Paul	
CHANY Georgette	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
CHAZALON Robert	CHEYNOUX Gérard	CODRON Maryse
COLLET Jean-Pierre	THEVENET Emilie (S)	CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
	CREGUT François	CROZE Yves-Serge
DABERT Jean-Claude		DENAIVES Catherine
	DESGEORGES André	
DRUELLE Jean-Claude	DUBESSY Florence	DUBOST Philippe
DYNDAS Eric	EMIREN Bernard (S)	ESPEIL Michel
FANJUL José	MAISONNEUVE Alain (S)	FRAISSE Pierre-Luc
GARNAVAULT Philippe	GAUDRIAULT Damien	GAUTHIER Isabelle
		GOUEZEC Jean-François
		GREGORIS Cécile
GUEUGNOT Jean-Pierre	HERBST Nadine	
IGONIN Bernard	JAFFEUX Sébastien	JAMON Marc
MAGAUD Hervé (S)		LABUSSIÈRE Jean-Marc
LAGARDE Maguy	LAMOUREUX Jean-François	LANCRENON Maria
LE GAL Claude	LEGENDRE Denis	LENEGRE Jean-Louis
		LIVET Bertrand
MAERTEN Christian	MAHOUDEAUX Gaëlle	MARAIS René
MARTINANT Pierre		MASSEBOEUF Claude
MEALLET Roger-Jean		
NICOLLET Michel	OLIVIER Christian	PAILLONCY Brigitte
PELISSIER Patrick	PELOU Michel	PEREIRA-MAURIAT Christine
PERRON Jean-Yves	PETILH Sandra	PIERZCHALA Freddie
	PRADIER Laurent	RAVEL Pierre
RKINA Mohamed		ROCHETTE Christophe
RODDIER Gilles		ROUSSEL Chantal
		SAUVANT Jean-Pierre
SAUX Marie-Pierre	THEVIER Gérard	TINET Georges
	TOULOUZE Michel	VARISCHETTI Martine
VEISSIERE Bernard	LOOS Thierry (S)	ZANIN Nathalie

Absents ayant donné pouvoir (7) : BARRÉ Annick à JAMON Marc ; BRONNER Ulrick à PEITHEIL Sandra ; DESVIGNES Jean à GREGORIS Cécile ; HERCEGFI Serge à TINET Georges ; LETELLIER Josiane à SAUVANT Jean-Pierre ; MONIER-FIEVET Jean-Marc à NICOLLET Michel ; ROUX Bernard à CORRE Jean-Marie.

Absents représentés (5) : CONTOUX Michel ; ESBELIN Nicole ; FRADIN Guy ; JOLIVET Sylvie ; VIALLET Richard.

Absents (22) : ASTIER Raymond ; BARBET Laurent ; BARDY André ; BERENBAUM Emeric ; BERNARD Jean-Paul ; CHANIMBAUD Lionel ; COSTON Marie ; DE MULDER Jean-Pierre ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette ; GELLY Guy ; GIMEL Edwige ; GRAILLE Jean-Louis ; GREGOIRE Nathalie ; KAROUTZOS Christian ; LEROY Véronique ; MARUCA Vincent ; MOREL Jacques ; POMEL Michel ; ROCHE Roger ; ROUBERTOU Didier ; SALVINI Luc ; TIXIER Luc.

Secrétaire de séance : Emilie THEVENET.

VU les articles L. 5216-5 et L. 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779, en date du 6 décembre 2016, portant création de la communauté d'agglomération par fusion des communautés de communes « Bassin Minier Montagne », « Lembron Val d'Allier », « Ardes Communauté », « Puys et Couzes », « Issoire Communauté », « Pays de Sauxillanges », « Coteaux de l'Allier », et « Couze Val d'Allier » au 1^{er} janvier 2017 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 17-02535 en date du 20 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1^{er} janvier 2018 ;

VU le projet de promesse de vente ci-annexé ;

VU l'avis des domaines ci-annexé ;

VU le plan ci-annexé ;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de son développement, l'entreprise individuelle SIBAUD connue sous le nom commercial « Travaux Territoriaux et Environnementaux du Massif Central - TTEMC », spécialisée dans l'entretien des accotements routiers, souhaite acquérir un terrain d'une contenance de 1 968 m² dans la zone d'activités des Rivalets, cadastré à ce jour Lot B : ZA 340p ;

CONSIDÉRANT que le prix de cession des terrains est de 12 € HT du m², soit une vente qui sera consentie au prix de 23 616,00 € HT, soit 27 453,60 € TTC en ce compris la TVA sur marge à acquitter par l'acquéreur d'un montant de 3 837,60 € environ ;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des conditions de cession figure dans le projet de promesse de vente ci-annexé ;

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- valider la cession du terrain de 1 968 m², cadastré à ce jour Lot B ZA 340p, sur la commune de Saint-Rémy-de-Chagnat, selon le plan ci-annexé, à l'entreprise individuelle SIBAUD ALAIN connue sous le nom commercial « Travaux Territoriaux et Environnementaux du Massif Central - TTEMC », ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, dans les conditions ci-dessus définies ;
- autoriser Monsieur le Président à signer la promesse de vente ci-annexée avec l'entreprise individuelle SIBAUD ALAIN connue sous le nom commercial « Travaux Territoriaux et Environnementaux du Massif Central - TTEMC », ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant après accord d'API, portant sur le terrain cadastré à ce jour Lot B ZA 340p pour une contenance de 1 968 m², pour un montant de 23 616,00 € HT, soit 27 453,60 € TTC, en ce compris la TVA sur marge à acquitter par l'acquéreur d'un montant de 3 837,60 €, précision faite que les démarches relatives à la nouvelle désignation cadastrale dudit terrain sont en cours, d'après le document d'arpentage du géomètre ;

- désigner Maître GACHON, notaire à SAUXILLANGES, pour rédiger les actes, tous les frais, droits, taxes et honoraires restant à la charge de l'acquéreur ;
- autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour réaliser les cessions définitives et à signer tout document relatif à ces procédures.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET

Publié et certifié exécutoire
Issoire, le 09/03/2018

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 09/03/2018



Envoyé en préfecture le 09/03/2018

Reçu en préfecture le 09/03/2018

Affiché le



ID : 063-200070407-20180309-DEL_2018_01_27-DE